



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

N° de la demande : 2011-4950
Catégorie : B.4.6 (demande pour remplir les conditions d'homologation d'un produit en vue d'une homologation complète)
Produit : Heat WG
Numéro d'homologation : 29368
Matière active (m.a.) : Saflufénacil
N° de document de l'ARLA : 2143061

But de la demande

La présente demande vise à remplir les conditions d'homologation complète de l'herbicide Heat WG (numéro d'homologation 29368).

Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide Heat WG se présente sous forme de granulés mouillables contenant du saflufénacil à une concentration nominale de 70 %. Cette préparation commerciale a une densité de 0,574-0,628 g/mL et un pH de 5,02. Les exigences concernant les propriétés chimiques de l'herbicide Heat WG ont été remplies.

Évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale et aucune évaluation sanitaire n'est requise pour la présente demande.

Évaluation de la valeur

Afin de remplir les conditions de l'homologation, le demandeur a fourni des renseignements supplémentaires sur l'efficacité pour étayer l'allégation de répression des pousses secondaires d'amarante à racine rouge, de thlaspi des champs, de renouée liseron et de moutarde des champs à une dose de 50 g m.a./ha de saflufénacil. Il a fourni les rapports relatifs à sept (7) essais d'efficacité en champ menés en Alberta et au Manitoba portant sur l'herbicide Heat WG appliqué à des doses de 35,7 à 38 g m.a./ha et de 50 g m.a./ha. Le demandeur a fourni des données sur l'efficacité du produit sur l'amarante à racine rouge, la renouée liseron et la moutarde des champs.

D'après les renseignements fournis, les allégations de répression des pousses secondaires d'amarante à racine rouge, de thlaspi des champs, de renouée liseron et de

moutarde des champs sont étayées pour l'herbicide Heat WG à une dose de 50 g m.a./ha.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des données disponibles et est en mesure de retirer les conditions pour l'homologation complète de l'herbicide Heat WG.

References

- 2115172 2010, BAS 800 H 70 % WG - Chemical and Physical Stability of Formula BAS 800 01 H when Stored at 25°C for 2 Years in Commercial Packs, DACO: 3.5.10,3.5.14
- 2109369 2011, Response to PMRA Conditions of Full Registration, DACO 10.2.3.3
- 2167352 2012, Integrity – Part 10 Condition of Registration for Residual Control of Heat Herbicide on Non-Emerged Weeds, Amendment, DACO 10.2.3.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2012

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.